

AVIS DE LA CIRCULATION

Règlement général de la circulation – modification à durée déterminée – Leudelange, Rue de la Gare

Le Collège des bourgmestre et échevins porte à la connaissance du public, qu'en sa séance du 5 juin 2026 les dispositions qui suivent ont été décidées dans l'intérêt d'une modification à durée déterminée du règlement général de la circulation :



Art 1^{er} :

Le samedi **20 juin 2026 de 8h00 à 12h00**, la circulation est interdite dans la :

- Rue de la Gare,
devant les immeubles n° 17 et n° 19,
sur le tronçon concerné (longueur : 40 mètres),


à l'exception des véhicules directement impliqués dans les travaux et des riverains.

Une déviation sera mise en place.

Cette disposition est indiquée par le signal C,2a  et le signal E,14 .

Art. 2 :

Pendant la même période et au même endroit, il est obligatoire de contourner le chantier par la Rue des Champs et le Domaine Schmiseleck.

Cette interdiction est indiquée par le signal routier D, 2 .



Le Collège des bourgmestre et échevins,
Lou LINSTER
Vanessa BALDASSARRI
Patrick CALMUS